

Rue du Docteur Arnaudet à Meudon

Que sera la colline Rodin dans 10 ans ?

Ce site a donné, ces dernières années, plus de travail aux professions judiciaires qu'aux entreprises du bâtiment. En essayant de penser son avenir sous le signe du développement durable, les associations meudonnaises détiennent probablement les promesses de l'avenir.

Un permis de construire est-il accordé ? La justice l'annule. Les promoteurs se découragent-ils ? Nullement, puisqu'à leur nouvelle demande le maire, très libéral, accorde un nouveau permis. Ainsi pourrait-on résumer la situation depuis 15 ans de la colline Rodin, rue du Docteur Arnaudet à Meudon. Une association, *Vivre à Meudon*, avec une constance rare, s'inquiète du respect du site qui est classé en raison de la présence dans le sous-sol de carrières de « blanc » (craie blanche). Le recours contentieux est son arme, au service du droit. Une autre association s'est créée récemment sous le nom de Comité pour le devenir de la colline Rodin. Sa première pétition a recueilli plus de 250 signatures, ce qui n'est pas négligeable, à quelques mois des élections municipales.

Un grand dessein s'esquisse : valoriser les atouts essentiels et durables de cette colline qui sont historiques, artistiques et touristiques. Pour cela, magnifier le site des carrières. On pourrait y accueillir le public – notamment scolaire – pour évoquer le travail qui s'y faisait au 19e siècle, les techniques du temps et la condition ouvrière. Créer des lieux de réunion, pour entreprises et associations, avec service de restauration comme cela se fait par exemple au « Chemin des Vignes » à Issy. Adjoindre à ces équipements souterrains des espaces verts accessibles à la promenade, à vocation familiale. Enfin, aménager en périphérie des parkings et des constructions basses insérées dans le site. Le tout complèterait utilement le musée consacré à Auguste Rodin, implanté dans la maison où cet éminent sculpteur habitait, il y a un siècle. Un préalable s'impose toutefois : Qu'un plan des lieux avec la position précise des carrières soit dressé et rendu public afin que les éventuelles constructions ne portent pas préjudice au site classé.

Ce sera coûteux ? Évidemment, et c'est pourquoi la ville de Meudon ne peut régler seule ce problème. Mais regardons l'île Saint-Germain et l'île Monsieur, deux friches industrielles devenues l'une un parc boisé et l'autre un espace voué aux loisirs aquatiques, grâce à des financements mixtes, municipaux et départementaux. Dans les 10 ans qui viennent, le département des Hauts-de-Seine et la communauté d'agglomération Arc de Seine peuvent se donner, ici, un objectif semblable. Des fondations d'entreprises, désireuses de se donner une image « verte », pourront s'y joindre et la population ne tardera pas à s'y rallier comme elle a rallié le parc de l'île Saint-Germain et comme elle appréciera bientôt le parc de l'île Monsieur. Une analyse prospective de l'évolution de la démographie en Arc de Seine devrait convaincre les élus de l'opportunité de ce projet.

Pierre Chamblay

Jugement en appel : Le permis de construire du projet dit « Les allées Rodin », délivré le 12 octobre 2001, a été annulé par le Tribunal administratif de Paris le 5 août 2003. L'appel interjeté par la mairie de Meudon (et non par le promoteur, la SCI Les allées Rodin) a abouti, le 8 mars 2007, à la confirmation de l'arrêt rendu en première instance. La lecture des attendus de ce jugement est instructive. Les magistrats ont fondé leur conviction sur une lecture attentive du Schéma directeur du Val de Seine. On sait que ce document, datant de 1996, est en cours de refonte et doit devenir un SCOT (Schéma de cohérence territoriale).